



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 124/2024
SÉANCE N° 6 DU 1^{ER} JUILLET 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE DE LA MAYENNE (CIAP 53) – MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS IMMERSIF POUR L'INSTALLATION AGRICOLE ALTERFIXE MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

Était représenté

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE DE LA MAYENNE (CIAP 53) – MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS IMMERSIF POUR L'INSTALLATION AGRICOLE ALTERFIXE MAYENNE

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite encourager la transmission et l'installation des futurs agriculteurs vers des filières agricoles adaptées aux effets du changement climatique,

Que la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Mayenne souhaite, en proposant un parcours immersif nommé Alterfixe Mayenne, attirer des candidats à l'installation, identifier les fermes à transmettre et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, soucieux d'atteindre des objectifs agricoles climato-vertueux,

Qu'une convention permettra de définir les conditions administratives et financières du partenariat,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve la convention de partenariat, entre Laval Agglomération et l'association Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Mayenne, pour la mise en œuvre d'un parcours immersif pour l'installation agricole, nommé Alterfixe Mayenne.

Article 2

Le bureau communautaire approuve le versement de 6 325 €, à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Mayenne, dans le cadre de cette convention.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que les éventuels avenants.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault